

La LAUZETA
Chœur d'enfants de Toulouse : Petit Chœur
 4 rue Clémence ISAURE – 31 000 Toulouse

Saison 2020/ 2021

Bulletin d'inscription

Informations personnelles (*écrire très lisiblement*)

*joindre photo du
choriste*

Informations sur le choriste

Nom et prénom du choriste	
Groupe dans lequel vous inscrivez votre enfant (<i>voir verso</i>)	Moineaux Mésanges - Rossignols
Date <u>et lieu</u> de naissance	
Adresse du choriste	
Adresse (suite)	
N° de téléphone fixe du domicile / portable du choriste	
N° téléphone appel d'URGENCE	
Personne(s) responsable(s)	
Nom et adresse de l'établissement scolaire fréquenté	
Classe fréquentée pour la saison	

Coordonnées des parents

	Mère	Père
Adresse postale		
Adresse mail (où l'on peut vous joindre régulièrement : à lire au moins une fois par semaine)	1 ^{er} email : 2 nd email :	1 ^{er} email : 2 nd email :
Tel portable		
Tel professionnel		
Choriste dans un chœur ? oui / non (réponse facultative)	OUI/NON	OUI/NON

CESSION DES DROITS SUR L'IMAGE

Je soussigné(e) / Nous soussignés,
responsable(s) légal / légaux de l'enfant :

déclare / déclarons céder à l'Association les droits sur l'image de mon/notre enfant prise lors de concerts où se produit le chœur ainsi que les droits de disposition de l'enregistrement des œuvres enregistrées lors de ces mêmes concerts. Ces images et ces enregistrements ne seront utilisés que par l'association et exclusivement pour la promotion du chœur La Lauzeta.

Signatures des responsables légaux du choriste et du choriste, précédées de la mention « lu et approuvé » et de la date :

Mère (ou tutrice)

Père (ou tuteur)

Choriste

DECLARATION RELATIVE A L'AUTORISATION DE COMMUNICATION DES COORDONNEES PERSONNELLES

Je soussigné(e) / Nous soussignés,
parents / responsable(s) légal / légaux de l'enfant :

Autorise

N'autorise pas

la communication aux autres parents / responsables légaux de mes/nos coordonnées personnelles (adresse postale, téléphone et adresse électronique) telles qu'elle figurent dans le registre d'inscription de la Lauzeta.

Signatures des responsables légaux du choriste et du choriste, précédées de la mention « lu et approuvé » et de la date :

Mère (ou tutrice)

Père (ou tuteur)

Choriste

Les informations indiquées dans ce présent bulletin d'information ne seront utilisées que dans le strict cadre de La LAUZETA.

Page à renvoyer lors de l'inscription

COTISATIONS ANNUELLES 2020-2021

Chœur des Moineaux (MOI), des Mésanges (MES) et des Rossignols (ROS)

	Moineaux (Grande section, CP)	Mésanges - Rossignols (du CE1 au CM2)
Adhésion à l'association (1 par enfant)	40€	40€
Participation aux activités : cours hebdomadaires & répétitions mensuelles	150€	200 €
Total	190€	240€
Paiement en 1 fois (octobre)	40 € + 150 €	40 € + 200 €
Paiement en 2 fois (octobre & février)	40 € + 75 € & 75 €	40 € + 100 € & 100 €
Paiement en 3 fois (octobre, février & mai)	40 € + 50 € & 50 € & 50 €	40 € + 70 € & 70 € & 60 €

Dans le cas d'inscription de frères et sœurs, le montant de la participation aux activités est réduit, pour le deuxième enfant et les suivants, à 75%, soit 112,5€ pour les Moineaux, 150€ pour les Mésanges - Rossignols et 180€ pour le Grand Chœur.

Tous les chèques libellés à l'ordre de « La Lauzeta », sont donnés à l'inscription.

Nous vous demandons de mentionner le prénom et le nom de votre enfant derrière tous les chèques ainsi que son groupe.

Dans le cas de remboursements (voir règlement intérieur), l'adhésion à l'association (40€) n'est en aucun cas remboursée.

Un justificatif de paiement peut être envoyé à la demande des familles.

L'association est reconnue **d'intérêt général à caractère culturel** et habilitée à recevoir des dons et à délivrer des reçus fiscaux (articles 200 et 238 bis du code général des impôts).

Vous pouvez donc soutenir *La Lauzeta* en faisant un don.

Selon la loi du 1er août 2003, les dons effectués par un particulier ou une entreprise ouvrent droit à une réduction d'impôt, égale à 66 % du montant du don pour un particulier (dans la limite de 20 % du revenu imposable) et à 60 % pour une entreprise (dans la limite de 0,5 % de son chiffre d'affaires HT). A titre d'exemple, un don de 100 € donne droit à une réduction d'impôt de 66 € pour un particulier.